

<u>DÉCISION</u>

N°2017-06-04

Présents:

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,

M. Patrick CHARLES,

M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,

M. Philippe BENASSAYA,

M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,

M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 15

OBJET: Développement économique.

Passation d'un groupement de commande avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le Salon International de l'Immobilier (SIMI).

Le Bureau, légalement réuni le 15 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu les articles L.5211-10 et L.5216-5-l al 1 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une Communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice et plus spécialement la compétence développement économique ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02, du Conseil communautaire du 10 février 2010, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Le Salon International de l'Immobilier (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Plus de 25 000 visiteurs, investisseurs, collectivités locales, promoteurs, agents immobiliers et entreprises à la recherche de sites d'implantation sont présents au Palais des Congrès à Paris. Ainsi, sont présentées lors de ce salon, par plus de 400 exposants, les offres de bureaux, de logistique, d'activités ainsi que les disponibilités foncières.

Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs. Plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France se tiennent au cours de ces trois jours.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y participe régulièrement en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

Les Communautés d'agglomération Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc s'associent pour la seconde fois à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay à l'occasion du salon du SIMI qui se tiendra du 6 au 8 décembre 2017 au Palais des Congrès de la Porte Maillot.

Cette présence conjointe a pour objectifs de :

- valoriser la dynamique du territoire de Paris-Saclay et des agglomérations qui le composent en matière de développement urbain, immobilier et économique ;
- exposer les développements et opportunités foncières en cours ;
- mettre en valeur le potentiel économique ;
- attirer les investissements pour ce projet phare à l'échelle nationale et internationale.

A cet effet, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) et les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay doivent aménager, de façon conjointe, un stand et doivent pour cela faire appel à un standiste. Il est donc proposé de passer un groupement de commande pour partager les coûts équitablement et accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour la communauté d'Agglomération.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) de donner son accord pour passer le groupement de commande entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'établissement public administratif de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de l'organisation du stand du Salon International de l'Immobilier (SIMI) à Paris en 2017 et tous documents en lien avec ce groupement de commande;
- 2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux, A Versailles, le 15 juin 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/06/2017

de l'affichage le : 26/06/2017 retiré de l'affichage le : 25/07/2017



· Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services